

« Si l'on n'intervient pas dès la première incartade... »

# Tolérance zéro pour les hommes violents

Chaque mois en France, six femmes sont tuées par leur mari ou leur compagnon. A Douai, sous l'impulsion du parquet, on a décidé d'agir vite et fort. Avant que les couples ne tombent dans la spirale de la violence. Reportage

Ce mardi, jour de réunion hebdomadaire du groupe de parole pour hommes violents du Service de Contrôle judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) à Douai, seuls deux des cinq volontaires attendus sont présents. Stéphane, 24 ans, visage anxieux, et David, la quarantaine joviale. Tous deux sans emploi. Ils viennent d'être condamnés à quatre mois de prison avec sursis. Le premier, parce qu'il a battu sa compagne – huit jours d'interruption temporaire de travail (ITT). Le deuxième, parce qu'il a frappé son fils de 16 ans à coups de ceinture. Ni l'un ni l'autre n'avaient fait jusque-là l'objet d'un signalement pour maltraitance.

Le groupe de parole du SCJE, association loi 1901 habilitée par le parquet de Douai, relève d'un dispositif de lutte contre les violences familiales mis en place depuis mars 2003 par le procureur de la République, Luc Frémot. Un

dispositif unique en France. A l'inverse de ce qui se pratique presque partout ailleurs, on privilégie ici le maintien des femmes battues et de leurs enfants au domicile conjugal. C'est le conjoint violent qui doit partir. Une gifle, des menaces, de simples insultes dénoncées à la police entraînent une convocation automatique du fauteur de troubles devant un magistrat qui lui rappelle la loi. Les faits de violence grave sont systématiquement sanctionnés par des peines de prison. Avant d'être jugés et condamnés, Stéphane et David ont subi quarante-huit heures de garde à vue. Puis ils ont été éloignés durant quinze jours de leur domicile et placés d'office dans un foyer d'accueil d'urgence pour SDF. Le temps de méditer sur la gravité de leurs actes. Et enfin orientés vers le groupe de parole, où une animatrice les aide à réfléchir sur les moyens de contenir leur brutalité. « Je me culpabilise beaucoup », avoue Stéphane.

Maintenant, quand ma compagne m'agresse, je m'écrase. » David, de son côté, trouve que la sanction qui lui a été infligée est disproportionnée : « Ma femme le pense aussi et mon fils s'en veut d'avoir appelé la police. Mais je dois reconnaître que ce qui est arrivé m'a permis de savoir où était la limite. » Anne Pilez, l'animatrice, conclut cette séance en incitant les deux hommes à éclaircir à tête froide les malentendus familiaux. « Nous n'avons aucune prétention psychothérapeutique, nous dit-elle. Nous essayons simplement d'aider les participants à parler d'eux-mêmes, de leur couple, de leurs angoisses. La plupart pensent que ce qu'ils sont, ce qu'ils font est indépendant de leur volonté. »

Prévenir, réagir au plus vite pour empêcher que ne s'enclenche un processus de violence dans le couple : c'est le principe de base de la politique pénale de Luc Frémot. Cet ancien avocat général a vu passer nombre d'affaires

## Maître, esclave : le secret partagé

par Edith Cannac\*

Il n'y a pas de profil type de l'homme violent. Mais l'expérience clinique démontre que, hormis les cas de reproduction d'un climat de violence conjugale subi dans l'enfance, celui qui bat sa compagne souffre souvent d'une frustration liée à un passage œdipien non abouti. Cet homme violent, même s'il s'en défend, n'a jamais pu combler sa mère. Une mère qui faisait sentir son incapacité d'aimer en humiliant, en imposant une relation blessante sur le plan narcissique. En mettant sa compagne en état d'humiliation, le fils devenu adulte rejoue ainsi ce qu'il a enduré. La violence masculine peut aussi procéder d'une identification à un comportement sadique que le père a exercé sur la mère. Dans les deux cas, insulter, donner des coups, soumettre, est une compensation à une situation anciennement vécue. Ce type de violence s'accompagne par ailleurs d'une dimension orgasmique. Plus que dans le plaisir de faire mal, l'homme violent est dans une forme d'excitation sexuelle.

Mais comment expliquer que des femmes, consciemment ou non, consentent à cette violence ? Celles qui, petites, ont été maltraitées

peuvent retrouver sous les coups de leur conjoint un « plaisir » de proximité avec le corps du parent violent – une forme de jouissance décrite par Freud dans « Un enfant est battu ». D'autres vont ressentir une satisfaction d'ordre masochiste à être un objet de sévices. Le fantasme sexuel est très souvent suspendu à la souffrance. En tout état de cause, la femme qui se laisse battre manque d'une bonne image d'elle-même. Elle ne s'accepte qu'en victime, en être soumis. Un élément déterminant, dans cette relation consentie entre maître et esclave, c'est le secret qui lie les deux partenaires. Ni l'homme qui bat ni la femme qui est battue n'ont envie que ce qui se passe entre eux se sache. Parce que chacun y trouve quelque chose qui lui convient. C'est pourquoi tant de victimes attendent des années avant de porter plainte. Car dénoncer son conjoint, c'est oser révéler ce secret si longtemps partagé. ■

Propos recueillis par S. V.

(\*) Psychanalyste, auteur de « Cain ou le détournement du sens » (Plon).

la situation des hommes et des femmes ; la deuxième (Génisson), à ouvrir une négociation sur le sujet. Bilan ? 72% des entreprises n'ont jamais organisé de négociations spécifiques sur le thème de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes (2). Et que fait la très discrète Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle ? Elle décerne un « label » aux entreprises qui appliquent la loi. Imagine-t-on un ministre de l'Intérieur qui attribuerait un « label » aux conducteurs qui respectent le Code de la Route et ignorerait les contrevenants ?

Pourquoi une telle stagnation après les immenses espoirs des années 1970 ? Le chômage de masse a eu des effets dévastateurs. Il a transformé les femmes en variable d'ajustement sur le marché du travail. 70% des emplois at-

munéré est proportionnel au salaire antérieur ; du coup « les hommes sont autant incités à le prendre que les femmes », commente Marie-Thérèse Lanquetin. Toute une philosophie.

Enfin, demandez à n'importe quelle femme si le fait d'être « l'ordinateur central » à la maison ne pèse pas sur son emploi du temps et son implication professionnelle ! Certes, les femmes ont investi le monde du travail ; mais « le partage des tâches au sein du ménage ne s'est quasiment pas modifié », remarque Hélène Périvier. Marie-Agnès Barrère-Maurisson, chercheur au CNRS (4), avec son équipe « division familiale du travail », a calculé que les mères consacrent quasiment deux fois plus de temps aux enfants que les pères. Dans les couples où les deux travaillent, « la somme du temps professionnel et du temps parental équivaut à une semaine de



Ph. Herman - Edgework.com

Infirmière, comme aide-soignante ou auxiliaire de vie : les femmes se retrouvent dans les métiers de dévouement, peu rémunérés.

piques (intérim, CDD, contrats aidés, temps partiel) sont occupés par les femmes. A quoi s'ajoutent la pression culturelle et sociale, qui les pousse vers des postes globalement moins bien rémunérés (lire encadré ci-contre), l'insuffisance des systèmes de garde, qui obligent beaucoup d'entre elles à choisir entre travail et enfants. Or, en France, pour les cadres « la carrière se joue entre 25 et 35 ans, à l'âge de la maternité », rappelle Catherine Sofer. Le slogan « un enfant si je veux, quand je veux » est plus que jamais d'actualité. D'autant que notre droit reste marqué par une vision traditionnelle du rôle de la femme. Comme le note la juriste Marie-Thérèse Lanquetin (3), « il vise à protéger la mère de famille plutôt qu'à promouvoir l'égalité ». Ainsi, l'allocation parentale d'éducation, réformée en 1994, a entraîné une spectaculaire chute d'activité des mères de deux enfants. « Les femmes redeviennent une main-d'œuvre d'appoint qui, au mieux, travaille à temps partiel », remarque Hélène Périvier (1) ; au pis, elles deviennent femmes au foyer. On pourrait pourtant concevoir un droit tout différent, porteur d'égalité. En Suède, le congé parental ré-

62 heures pour les mères contre 54h30 pour les pères ». L'aide aux devoirs repose sur les mères : 15,3 heures par mois pour elles en CE2, contre 5,6 heures pour les pères (5). Or « on ne peut agir sur la parité professionnelle sans promouvoir la parité familiale », écrit Marie-Agnès Barrère-Maurisson. Systèmes de garde, aide aux tâches domestiques... Mais oui, les politiques peuvent aussi contribuer à promouvoir la parité parentale – donc professionnelle. Un nouveau champ à labourer d'urgence !

JACQUELINE DE LINARES

(1) « La Marche vers l'égalité des sexes au travail : du piètement au recul, il n'y a qu'un pas », in « Droit social », septembre-octobre 2004.

(2) « Vers l'égalité de genre : les tendances générationnelles sont-elles irréversibles ? », in « La Revue de l'OPCE » n° 90.

(3) « Le Travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe », La Découverte, 2003.

(4) « Masculin/féminin : vers un nouveau partage des rôles ? », in « Cahiers français » n° 322. Du même auteur : « Travail, famille : le nouveau contrat », Folio/Le Monde actuel.

(5) « L'Aide aux devoirs apportée par les parents », in « Insee Première » n° 996, décembre 2004.

## Piégées dès l'école

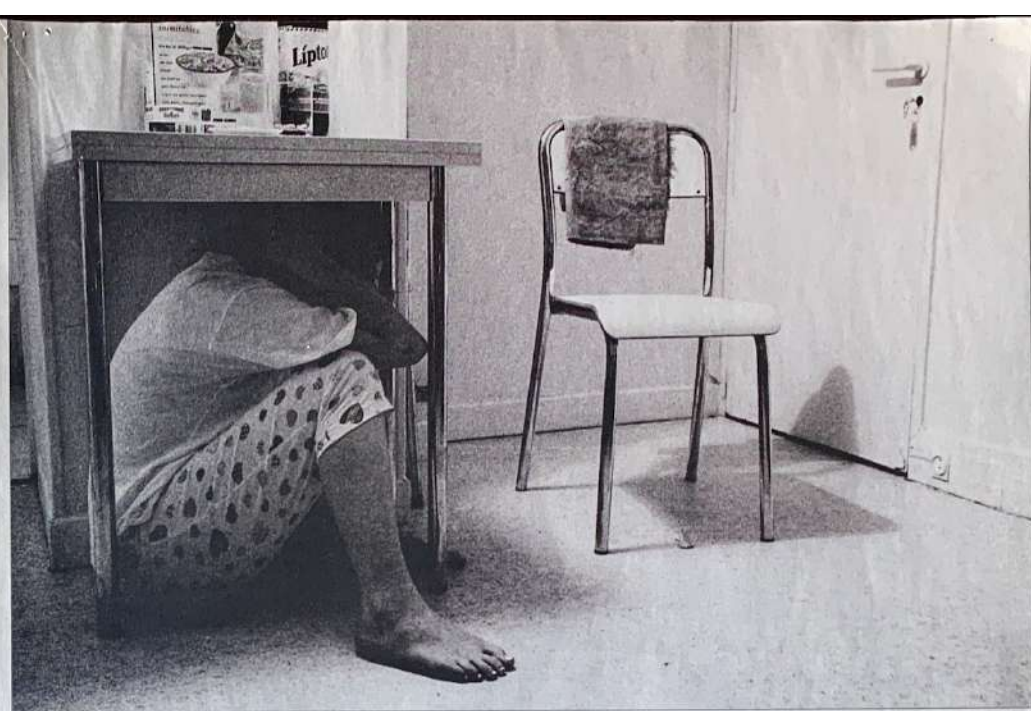
Meilleures élèves, les filles, prisonnières des stéréotypes, choisissent massivement les études les moins porteuses

**A**u moment de choisir leur voie, leur futur métier, les filles se croient libres, « comme un garçon »... Pourtant, elles persistent à s'orienter en masse vers les diplômes et les disciplines les moins cotés. Question de pression sociale. Là où les garçons se préoccupent de gagner leur vie le mieux possible, les filles restent, elles, soumises à d'autres objectifs. « Elles continuent à mobiliser les "aptitudes" et les "qualités" autrefois prisées chez les maîtresses de maison : diplômes littéraires, culture générale et artistique, aptitude à communiquer, aux relations humaines, sens du dévouement », constate Dominique Epiphane, sociologue au Cereq (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications). Un éternel féminin si coriace que, malgré l'explosion du travail des femmes, celles-ci restent massées sur une poignée de métiers et formations emblématiques. Secrétariat, enseignement, professions paramédicales et sociales, etc. Elles s'y font une concurrence préjudiciable et se trouvent ainsi davantage frappées par le chômage, la précarité et la déqualification.

Prisonnières d'une certaine image d'elles-mêmes, croyant répondre à une attirance « naturelle », les filles n'investissent pas assez les « bonnes » filières, celles qui donnent accès aux métiers les plus recherchés, les mieux rémunérés. Résultat, aujourd'hui encore 20% seulement des ingénieurs sont des femmes. Les lycéennes, les étudiantes manquent d'audace face à des cursus réputés difficiles. Question d'objectifs, de priorités personnelles et de manque de confiance en soi. Les filles, pourtant meilleures que les garçons jusqu'au bac, sont trop modestes. A notes égales, là où un garçon s'inscrit sans hésitation en classe prépa, une fille n'ose pas. Si elles travaillent mieux, et avec plus de méthode, allant plus souvent en bibliothèque, planifiant leurs révisions, « les garçons se montrent presque aussi studieux et parfois même un peu plus disciplinés lorsque les enjeux deviennent décisifs », révèle une étude de l'Observatoire de la Vie étudiante (1). C'est-à-dire en classes préparatoires ou encore en médecine. Et là où la compétition est forte, les filles sont également pénalisées par le temps accordé aux tâches ménagères, ou parce que leurs petits jobs sont moins qualifiés et n'enrichissent pas leur CV. Déjà ! ■

Véronique Radier

(1) « Des meilleures scolarités féminines aux meilleures carrières masculines », par Louis Gruel et Béatrice Thiphaine, Observatoire de la Vie étudiante, mars 2004.



d'homicide conjugal aux assises. La plupart du temps, la victime avait alerté la police. Des appels au secours laissés en suspens. « Les hommes violents font ici l'objet d'une tolérance zéro », explique Luc Frémot. Au début, il ne s'agit souvent que de harcèlement psychologique. Son auteur isole petit à petit sa compagne de son entourage. Après une phase de dévalorisation viennent les insultes, les menaces, et enfin les coups. Si l'on n'intervient pas dès la première incartade, l'agresseur s'ancre dans un sentiment d'impunité, tandis que la victime entre dans un engrenage dont il lui deviendra très difficile de sortir. D'après les statistiques du SCJE de Douai, seulement 57% des 140 hommes violents suivis par cet organisme ont un emploi, essentiellement dans les secteurs ouvriers et employés. 60% d'entre eux sont dépendants à l'alcool, 40% ont déjà eu affaire à la justice. Tandis que 60% des victimes suivies elles aussi par le SCJE vivent sous la domination économique de leur conjoint.

Une femme sur dix est concernée par la violence masculine. Chaque mois, six femmes meurent sous les coups de leur compagnon. A Paris et dans d'autres grandes villes l'accueil des femmes battues par des policiers spécialement formés se généralise. Mais rares sont celles qui osent dénoncer leur bourreau : 6%.

Dans le cadre de la réforme du divorce, un plan global de protection des femmes battues entre en vigueur en ce début 2005. Il prévoit des mesures d'aides financières et d'assistance aux victimes – dont la création de 1 800 places supplémentaires en centres d'hébergement d'ici à 2007. Il aggrave aussi les sanctions visant les agresseurs et facilite leur éloignement du domicile familial. Une réelle avancée... Sauf que ces dispositions ne s'adressent qu'aux femmes mariées.

A Douai, épouses, compagnes ou concu-

● Le procureur Frémot : « Femme et enfants ne doivent pas être contraints de quitter le foyer. »

bins sont toutes traitées sur le même plan. Idem pour les tyrans domestiques, qui, en cas de faits graves ou de récidive, sont jugés en comparution immédiate dès la fin de leur garde à vue. Les services de police ont reçu l'ordre d'ouvrir systématiquement une procédure. Fini l'usage des mains courantes, qui laissent une trace mais restent trop souvent lettre morte.

Comme Stéphane et David, Pascal, 35 ans, divorcé et père de trois enfants, a été écarté de son domicile après un conflit qui s'est soldé par trois jours d'ITT pour son amie. Placé depuis deux semaines par la police de Douai chez les Compagnons de l'Espoir, il vient d'apprendre qu'il est relaxé. Soudeur, sans emploi depuis plus d'un an, il cherche désormais un stage de formation au métier de cariste. Il a décidé de rompre avec sa compagne. « Je lui en veux », dit Pascal. Mais ce coup de semonce m'a permis de me projeter à nouveau dans l'avenir. »

Dans ce foyer d'accueil d'urgence, qui héberge également des SDF et dispose des services de psychologues et de travailleurs sociaux, les auteurs de violences conjugales doivent se plier au règlement drastique de l'établissement : fermeture des portes à 18h30 (hormis pour ceux qui travaillent), interdiction de boire de l'alcool, partage des travaux ménagers. « Après souvent quarante-huit heures de

garde à vue, ces hommes arrivent au foyer un peu groggy », dit Philippe, qui est chef de service. Loin du confort de leur logis, ils doivent subir un deuxième choc : la proximité avec des personnes qui ont tout perdu. » A la fin du séjour, un rapport sur leur personnalité et sur l'évolution de leur comportement est adressé au parquet, qui décide des suites à donner : abandon des poursuites ou procès en correctionnelle.

Le commissaire divisionnaire Jacky Maréchal se félicite de la politique pénale instaurée par le procureur Frémot. Lui-même très préoccupé par la violence conjugale, le patron de la police de Douai a ouvert dès 1998 une permanence d'accueil des femmes battues au sein du commissariat central. La première en France. Ses services travaillent en réseau avec trois partenaires : le parquet, les associations d'aide aux victimes et le foyer des Compagnons de l'Espoir. « Jusque-là », dit Jacky Maréchal, les policiers étaient découragés d'intervenir dans les mêmes familles en souffrance sans disposer d'outils judiciaires et sociaux suffisants pour stopper l'enchaînement de la violence. Nous constatons désormais une nette progression du nombre de faits révélés. »

En dix-neuf mois, police et gendarmerie ont interpellé 198 personnes. Une bonne moitié d'entre elles ont été condamnées à des peines de prison. Seuls trois de ces hommes ont récidivé. Quarante conjoints menaçants ont par ailleurs été convoqués devant un magistrat pour un rappel à la loi. Aucun, depuis, n'a refait parler de lui. Luc Frémot a reçu la visite de plusieurs confrères dont certains ont déjà mis en œuvre dans leur juridiction sa stratégie de lutte implacable contre la violence masculine. Qu'attend-on pour étendre cette expérience à tous les parquets de l'Hexagone ?

SYLVIE VÉRAN